# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## TGV Est

Question écrite n° 40697

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur le fait que l'etude du trace du TGV-Est ne prevoit pas un pont pour la route communale reliant Luppy a Tragny. Or, contrairement a ce qui a ete dit, cette situation a suscite la protestation de nombreuses personnes et une petition a ete redigee pour refuser la solution d'un chemin de rabattement vers l'ouvrage franchissant la R.D. 75. Il souhaiterait, en consequence, qu'il lui indique la suite qui sera donnee a ces demarches.

### Texte de la réponse

Le cas du franchissement du chemin communal de Luppy a Tragny par la future ligne du TGV Est europeen a ete largement evoque lors des differentes reunions de concertation avec les elus et les associations de ce secteur. La solution proposee qui consistait a creer un chemin de rabattement vers l'ouvrage franchissant la RD 75 n'a pas souleve a ce stade d'objection majeure, l'allongement n'etant que d'environ 500 metres. Lors de l'enquete publique, les habitants de Tragny ont signe une petition pour la creation d'un ouvrage de franchissement sur cette voirie. Cette operation entrainerait une augmentation des travaux de l'ordre de 1,5 million de francs. C'est dans le cadre de la mise au point des etudes detaillees au stade de l'avant-projet detaille, que les amenagements locaux de ce type pourront etre a nouveau etudies lors des reunions de concertation qui seront organisees.

### Données clés

**Auteur :** M. Masson Jean-Louis
**Circonscription :** - RPR
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 40697
**Rubrique :** Transports ferroviaires
**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme
**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 8 juillet 1996, page 3609
**Réponse publiée le :** 2 décembre 1996, page 6314